



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 novembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 novembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Laurent Marcangeli, Charles Voglimacci à Nicole Ottavy, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211129-2021_310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 02/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 novembre 2021
Délibération N° 2021/310
Convention et financement cité éducative

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le dispositif cité éducative, initié par le gouvernement à partir de 2019, vise à mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des quartiers de la politique de la ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie.

L'académie de Corse, en concertation avec la ville, a présenté un dossier qui a été labellisé par le ministère de la Ville et le ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Une subvention de 200 000€ par an sur trois ans a été attribuée pour la mise en place du dispositif.

Deux actions ont été proposées par la ville qui vont être financées à hauteur de 110 000€ par an, pour les années 2021, 2022 et 2023 :

- L'extension du Dispositif de Réussite Educative aux quartiers de Pietralba et de Bodiccione va permettre de couvrir trois écoles supplémentaires. Le DRE est un dispositif municipal co-piloté avec l'Education Nationale qui intervient sur la diversité des éléments qui affectent la scolarité des enfants (comportement, absentéisme, santé, difficultés sociales de la famille). Ce sont 300 familles pour 330 enfants qui sont concernés par ce parcours de réussite éducative qui constitue l'un des axes majeurs de la politique de la ville. L'aide significative obtenue grâce au label pourra permettre à la ville de recruter un travailleur social supplémentaire, référent famille, qui prendra en charge le nouveau secteur.
- La mise en place d'actions de soutien scolaire, ou l'accroissement de la capacité d'accueil des ateliers existants, dans les quartiers des Cannes, des Salines, de Pietralba, des Jardins de l'Empereur, de St Jean et de Bodiccione est rendue possible grâce au soutien financier de l'Etat ; cinq professeurs des écoles et trois professeurs certifiés ont pu être recrutés pour réaliser un total de 33 heures hebdomadaires de vacations au bénéfice de 130 jeunes supplémentaires pour la durée de l'année scolaire. Il est notable que certains de ces ateliers sont organisés en partenariat avec la Croix Rouge (Jardins de l'Empereur et Bodiccione) ou l'association de quartier de Pietralba.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs au dispositif cité éducative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

02A-212000046-20211129-2021_310-DE

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 novembre 2021,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 02/12/2021

AUTORISE

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs au dispositif cité éducative.



VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211129-2021_310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 02/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

